

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-012

Date de la convocation : 28 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de procurations : **2**
Votes : **18**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2025-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

**OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2026 : CONSULTATION BUREAU D'ETUDE ET
CONSULTATION ENTREPRISES**

Monsieur le maire expose qu'après la saison hivernale, les services techniques proposent la liste des chemins et voies qui doivent faire l'objet d'une réfection. Dans l'attente de ces propositions, il convient de procéder d'ores et déjà à une consultation d'entreprises sur la base de l'estimatif quantitatif présenté au conseil municipal lors de la séance du 19 décembre 2025 et travaillé en commission de travaux du 7 janvier 2026.

Par ailleurs, Monsieur le maire indique qu'en raison de l'absence de responsable des services techniques, il est préférable de confier la maîtrise d'œuvre du projet à un bureau d'étude spécialisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition et **AUTORISE** le maire à :

- Consulter un bureau de maîtrise d'œuvre pour le montage du marché et à signer le contrat.
- Publier un avis public d'appel à la concurrence selon la procédure des marchés adaptés et à signer tout document afférent compte tenu du crédit qui sera inscrit au budget 2026.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX

